

# LATOMUS

## Recommandations aux auteurs

### I. GÉNÉRALITÉS

1. *Latomus* publie des travaux rédigés en français, allemand, anglais, espagnol ou italien (parfois en latin). Les présentes recommandations sont formulées en français, mais il va de soi que les auteurs, dans leurs échanges avec la rédaction, peuvent utiliser n'importe laquelle parmi les cinq langues modernes énumérées ci-dessus.
2. Les auteurs sont priés de soumettre leurs travaux à la rédaction par voie électronique exclusivement. Les documents (saisis à l'aide du logiciel « Word » et sauvés au format « docx » – à défaut, « doc » ou « rtf ») seront attachés à un courriel adressé :
  - à Emmanuel DUPRAZ et à Nathalie SOJIC, pour les articles à paraître dans la Revue et les monographies destinées à la Collection :  
< latomus.president@gmail.com > et < latomus.publications@gmail.com > ;
  - à Marc DOMINICY, pour les recensions et les notes de lecture à paraître dans la Revue :  
< mdomini@ulb.ac.be >.
3. La rédaction aura le regret de refuser les travaux dont l'apport scientifique lui paraîtra insuffisant ; elle écartera également les travaux où elle aura relevé des négligences flagrantes en ce qui concerne l'expression écrite ou la présentation du texte. Les monographies, les articles et les notes de lecture retenus par la rédaction seront soumis à une expertise selon le principe de l'évaluation par les pairs (« peer review »).
4. Les auteurs veilleront à la correction de la langue, en particulier à l'orthographe, ainsi qu'à l'homogénéité des références bibliographiques, des citations et des notes infrapaginales. Ils respecteront les normes typographiques en vigueur dans la langue de rédaction (notamment en ce qui concerne les types d'apostrophe ou de guillemets) ; lors de la saisie à l'aide du logiciel « Word », ils définiront la langue du document dans le menu « Outils » (le cas échéant, en choisissant entre les différentes variantes proposées pour certaines langues, comme l'anglais).
5. Il sera fait usage exclusivement de polices de caractères « Unicode », y compris pour les séquences en grec. La plus grande attention sera prêtée aux signes spéciaux (accents, tildes, caractères propres aux langues slaves, etc.) ; les auteurs écrivant en français sont priés d'accentuer les majuscules (p. ex., États-Unis, Moyen Âge).
6. Les lettres grasses sont prohibées, ainsi que les mots écrits en capitales (sauf dans les transcriptions de textes épigraphiques).

7. Pour les citations de sources latines (c.-à-d. de textes latins de l'Antiquité et du Moyen Âge), on utilisera les italiques, sans guillemets ; on remplacera « j / J » par « i / I » et « v » par « u », mais on conservera partout « V » (p. ex., *iacio*, *Iuppiter*, *iuuentus*, *uultus*, mais *Vultus*, *Vrbs*, *Vergilius*). Les citations de sources grecques seront saisies en romaines, sans guillemets.
8. Pour les citations de travaux modernes (aussi en latin ou en grec, à partir de la Renaissance), on utilisera les romaines, entre guillemets. Pour les langues recourant à d'autres systèmes d'écriture que les alphabets latin ou grec, une transcription sera fournie en alphabet latin (conformément à une norme internationalement reconnue), en romaines, entre guillemets.
9. Aucune traduction ne sera fournie pour les citations de textes modernes écrits dans l'une des cinq langues énumérées au § 1 ; pour les citations rédigées dans une autre langue, qui seront aussi peu nombreuses que possible, une traduction sera insérée à la suite du texte, en romaines, entre guillemets. Pour les citations de sources latines et grecques, une traduction ne sera ajoutée que là où l'exige absolument la clarté de la discussion, en romaines, entre guillemets. Dans tous les cas, le nom du traducteur sera mentionné, s'il ne s'agit pas de l'auteur de la contribution.

## II. MONOGRAPHIES ET ARTICLES

10. Les renvois aux sources latines ou grecques se font dans le texte (le cas échéant entre parenthèses) ou dans les notes infrapaginales ; les renvois aux travaux modernes exclusivement dans les notes. Les noms des auteurs anciens ou modernes sont signalés dans les notes par l'emploi de petites capitales ; dans le texte, rien ne les distingue.

### *Références à des sources latines ou grecques*

11. Dans le cas de références à des textes anciens insérées dans les notes infrapaginales, les noms des auteurs seront en principe abrégés ; on se servira à cet égard des listes usuelles dans la langue de la contribution (p. ex. celles qui figurent dans les dictionnaires : Gaffiot, *OLD*, *ThLL*, Bailly, LSJ, etc.). Le titre de l'œuvre sera également abrégé ; il sera omis si une seule œuvre est conservée pour l'auteur concerné. En matière de chiffres (arabes ou romains) et de ponctuation (point ou virgule, suivie ou non d'une espace), les auteurs choisiront le système qui leur conviendra le mieux, mais il s'y tiendront de manière rigoureuse à travers l'ensemble de leur contribution. Ils s'inspireront des exemples qui suivent.

JUV. VI, 53-59 ou 6, 53-59 ou 6,53-59 ou 6.53-59.

DION. HAL., *Ant.* II, 3, 4 ou 2, 3, 4 ou 2,3,4 ou 2.3.4.

ENN., fr. 33 Vahlen.

*CIL* XIII 8553 ou XIII, 8553 ou 13, 8553 ou 13.8553.

*AE* 1932 27 ou 1932, 27 ou 1932.27.

12. Dans le cas de références à des auteurs anciens insérées dans le texte, les mêmes conventions sont d'application (cf. § 11), à ceci près que les noms abrégés ne seront pas notés à l'aide de petites capitales : Juv., Dion. Hal. ou Enn.

*Références à des travaux modernes*

13. Dans les références à des travaux modernes insérées dans les notes infrapaginales, on se limitera au nom de l'auteur (sans l'initiale du prénom) et à l'année de parution du travail, placée entre parenthèses ; suivent les pages concernées par le renvoi (sauf si l'ensemble de la contribution est concerné). Si le travail est signé par plusieurs auteurs, les noms de ces derniers seront séparés au moyen de barres obliques. Si plusieurs travaux de la même année sont cités pour le même auteur, une lettre minuscule sera ajoutée à la suite du millésime. On s'inspirera des exemples qui suivent.

ANDRÉ (1974), p. xvi.

CAMBIER (1963b), p. 92-93.

EDWARDS (1992).

HOMBERT / PRÉAUX (1946), part. p. 91.

WEYNAND (1909), col. 2580-2581.

14. À la fin de la monographie ou de l'article, une annexe bibliographique fournira, dans l'ordre alphabétique (subsidièrement chronologique), les références complètes de tous les travaux modernes cités dans les notes infrapaginales. Les prénoms des auteurs seront abrégés au moyen de la seule initiale (sans accent). Les titres des articles seront séparés des titres des revues ou des volumes collectifs où ils figurent au moyen de la préposition latine « in », quelle que soit la langue de la contribution (« dans » est prohibé dans les contributions rédigées en français). Les titres des revues seront abrégés selon les usages en vigueur dans l'*Année Philologique*. Les villes d'édition seront désignées soit dans la langue de la contribution (p. ex., en français, Cologne, Londres, Naples, Saragosse), soit dans les langues des pays où se trouvent les villes (p. ex., Köln, London, Napoli, Zaragoza). Les maisons d'édition ne seront jamais mentionnées, les collections seulement dans les cas où cette précision paraît indispensable (p. ex. dans le cas des grandes collections de textes, pour lesquelles on utilisera les abréviations suivantes : BT, CUF, LCL, OCT). Pour les articles, la pagination complète sera signalée (aussi la dernière page, à l'exclusion de notations comme « sqq. », « et suiv. », « ff. ») ; le nombre correspondant à la première page sera précédé de l'abréviation simple « p. » (en français, anglais, italien ou espagnol — jamais « pp. ») ou « S. » (en allemand). Pour le reste (emploi des petites capitales et des italiques, ponctuation, etc.), on s'inspirera des exemples qui suivent.

J. ANDRÉ (1974), *Apicius. L'art culinaire*. Texte établi par J. A., Paris (CUF).

G. CAMBIER (1963a), *En lisant les Scholia* in P. Ovidi Nasonis *Ibin d'A. La Penna*, in *RCCM* 5, p. 383-385.

— (1963b), *Louis Barré, traducteur de Valérius Flaccus*, in *Latomus* 22, p. 91-96.

- M. J. EDWARDS (1992), *Apples, Blood and Flowers: Sapphic Bridal Imagery in Catullus*, in C. DEROUX (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, VI, Bruxelles, p. 181-203.
- G. GALIMBERTI BIFFINO (1999), *Le personnage de Néron dans l'Ottavia d'Alfieri*, in J.-M. CROISILLE et al. (ed.), *Neronia V. Néron : histoire et légende. Actes du V<sup>e</sup> Colloque international de la SIEN (Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, 2-6 novembre 1994)*, Bruxelles, p. 253-266.
- M. HOMBERT / C. PRÉAUX (1946), *À propos des chances de survie dans l'Empire romain*, in *Latomus* 5, p. 91-97.
- W. LIEBENAM (1900), *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, Leipzig [réimpr. Amsterdam, 1967].
- R. SYME (1967), *La révolution romaine*. Traduit de l'anglais par R. STUVERAS, Paris.
- F. TIETZE (1942), art. *humus*, in *ThLL* 6, col. 3121-3126.
- R. WEYNAND (1909), art. *Flavius*. (77), in *RE* VI.2, col. 2541-2596.

### *Illustrations*

15. Des illustrations ne seront insérées dans les monographies ou dans les articles qu'en cas de nécessité. Les auteurs fourniront des images noir et blanc de bonne qualité (au format « jpeg », 300 dpi) ; ils auront préalablement requis une autorisation de reproduction auprès des détenteurs éventuels des droits.

### III. NOTES DE LECTURE ET COMPTES RENDUS

16. Les notes de lecture et les comptes rendus ne présenteront des sauts de paragraphe (sans alinéa) que dans les cas où ceux-ci sont absolument nécessaires à la clarté de l'exposé.
17. Les notes de lecture et les comptes rendus ne comporteront ni notes infrapaginales, ni annexe bibliographique ; l'usage décrit au § 13 n'est donc pas d'application dans leur cas. Les éventuelles références bibliographiques seront insérées dans le texte en adaptant les règles énoncées au § 14. On s'inspirera des exemples qui suivent.
- G. Cambier, *En lisant les Scholia in P. Ovidi Nasonis Ibin d'A. La Penna*, in *RCCM* 5, 1963, p. 383-385.
- G. Galimberti Biffino, *Le personnage de Néron dans l'Ottavia d'Alfieri*, in J.-M. Croisille et al. (ed.), *Neronia V. Néron : histoire et légende. Actes du V<sup>e</sup> Colloque international de la SIEN (Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, 2-6 novembre 1994)*, Bruxelles, 1999, p. 253-266.
- M. Hombert / C. Préaux, *À propos des chances de survie dans l'Empire romain*, in *Latomus* 5, 1946, p. 91-97, part. p. 91.
- F. Tietze, art. *humus*, in *ThLL* 6, 1942, col. 3121-3126.
18. Les auteurs de comptes rendus sont priés de soumettre leur recension (max. 13000 signes, espaces comprises) dans les six mois qui suivent la réception de l'ouvrage. Leur texte sera précédé de la description de l'ouvrage établie par la rédaction, telle qu'elle leur aura été communiquée.
19. Dans les comptes rendus, on mentionnera systématiquement l'initiale du prénom et le nom complet de l'auteur recensé : « J. Dupont pense que... » ou « l'auteur pense que... » — et non « Dupont », « JD » ou « J.D. », « l'a. » ou « l'A. pense que... ».

## IV. TIRÉS À PART ÉLECTRONIQUES

20. Les auteurs d'articles, de notes de lecture et de comptes rendus recevront une version « pdf » de leur contribution. Pendant les trois années qui suivent la parution, ils sont instamment priés de limiter la diffusion du « pdf » à quelques correspondants privés (à l'exclusion de plate-formes comme « academia.edu ») ; pendant cet intervalle, seule pourra être mise en ligne la version « pre-print » de leur contribution (c.-à-d. le document, non formaté, soumis initialement à la rédaction). Après le délai de trois années, la diffusion du « pdf » est libre.